



LIVRET DU PARTICIPANT,

CONFÉRENCE-DÉBAT 16 MAI 2014, Bourse du travail de Paris

« Les services publics, alternatives à l'austérité et créateurs de richesse »

Malgré de belles victoires et des mobilisations citoyennes réussies, le recul généralisé des services publics et de leur implantation, les attaques multiples aux niveaux territorial, national, européen et international, ont fragmenté et fragilisé notre lutte.

Il est donc grand temps de recréer du collectif, d'intensifier les convergences.

Pour cela, nous avons une démarche originale de construction coopérative. Le travail que nous allons effectuer dans les années à venir se fera en réunissant et en faisant travailler de concert des organisations syndicales, politiques et associatives.

Notre objectif est bien de construire sur le long terme la défense, le développement et la démocratisation des services publics du XXIème siècle. Cela inclut bien sûr notre combat pour la Sécurité sociale.

La première étape de ce processus est la conférence débat d'aujourd'hui.

Celle-ci est élaborée en deux temps :

- un premier temps est consacré à des **ateliers d'échanges et de réflexions** qui se mèneront conjointement. Ils vous sont présentés de manière succincte dans ce livret. Au-delà du constat et de l'analyse des rapports de force en présence, **tous ont pour objectif de trouver des pistes, les plus convergentes possibles, les plus porteuses, les plus parlantes.** En effet dans cette lutte que nous menons pour l'égalité, la solidarité et l'intérêt général, il semble primordial d'impliquer et d'unir les citoyens-usagers-salariés sur la question des services publics. Comment le réaliser ? Avec quels outils ?
- un second temps sera celui de la **séance plénière**. Celle-ci devrait nous permettre la mise en commun des travaux réalisés. Son but est de déterminer de façon la plus réaliste, la plus pragmatique possible, **les moyens dont nous nous dotons** (structures, calendrier, initiatives...) afin de concrétiser notre volonté d'inverser le rapport de force sur les services publics qui est une des problématiques centrales pour réaliser toute alternative, tout changement de société.

Bon travail à tous !

Déroulé

17H30 Accueil
18H00- 18H15 Présentation de la journée
18H20- 20H20 Atelier réflexions-débats
20H30 – 21 H15 Plénière
21H15 – 21H30 Conclusion

« LA BAISSÉ DES DÉPENSES PUBLIQUES »

ELLE NE DIMINUE PAS LA DETTE PUBLIQUE:
20 milliards en moins (=1 point de PIB) entraînent une chute du PIB de 30 milliards avec des conséquences importantes sur l'emploi et une baisse des recettes de 15 milliards. Le déficit ne diminue donc que de 5 milliards. Mais comme le PIB a chuté, le ratio déficit public / PIB n'a quasiment pas baissé et celui dette publique / PIB continue d'augmenter. (Étude FMI oct. 2012)

PÈSE D'ABORD SUR LA POPULATION :

Dans notre pays, le poids des dépenses « régaliennes » (administration générale, charge de la dette, défense, sécurité affaires économiques) n'est pas supérieur à celui des autres pays développés. **Ce qui différencie la France des autres pays, c'est la protection sociale et des dépenses profitant directement à la population** (logement, équipements collectifs, éducation, culture, santé, environnement).

Pays	Dépenses « régaliennes » (1)	Dépenses « non Rég. » (1)	Total (1)
France	13,2	39,4	52,6 (2)
Allemagne	11,5	32	43,5
RU	12,1	31,1	43,2
Zone euro	13,5	32,6	46,1
USA	14,4	21,1	35,5

(1) en % du PIB en 2007

(2) si les dépenses publiques représentent aujourd'hui plus de 57 % du PIB ce n'est pas qu'elles ont « explosées » (augmentation de 1,4 % par an). C'est que le PIB n'a pas progressé : en 2013, il est au niveau de 2007 !

...ET PENDANT CE TEMPS :

Les Etats européens ont versé 1 600 Mrd EUR d'aide aux banques entre octobre 2008 et décembre 2011 ; la fraude fiscale coûte annuellement 60 à 80 Mrd EUR soit entre 16,73 et 22,3 % des recettes fiscales brutes, etc.

Atelier n°1

« L'Europe, ennemie des services publics ? »

Animateur : Denis Turbet-Delof, secrétaire national de l'Union Syndicale Solidaires
Rapporteur : Jean-Claude Chailley, Secrétaire Général de Résistance Sociale
Intervenants : Marc Mangenot, économiste-sociologue, Fondation Copernic
Didier Le Reste, vice-président de la Convergence Nationale Rail
Liêm Hoang Ngoc, économiste, Député européen

Le bilan des processus de libéralisation s'avère catastrophique.

Dans tous les pays, quel que soit le secteur d'activité, et l'état initial des services publics, la déréglementation a abouti à une dégradation du service rendu, à une hausse des tarifs pour la grande masse de la population, à des suppressions massives d'emplois.

La décision du Président Hollande de tourner le dos à ses engagements en signant à l'automne 2012 le pacte européen budgétaire (TSCG) ne fait que poursuivre et valider cette logique. **Elle nous enferme dans un cycle austéritaire de longue durée. Les services publics qui devraient jouer un rôle de cohésion sociale sont, au contraire, fragilisés.**

Enfin les **tractations, dans la plus grande opacité, autour du traité de libre échange entre l'Europe et les Etats Unis (TAFTA)** confirme que la logique infernale se poursuit contre vents et marées et qu'il est donc nécessaire, impératif que nous nous mobilisions contre ces orientations qui nient le droit des peuples et leurs représentants.

Cet atelier s'organiserà en deux temps :

1°) Rappel des évolutions au travers des traités successifs et des directives.

Cette première partie doit permettre de mettre en exergue les dérèglementations et de les illustrer au travers de grands exemples symboliques.

Une fois ce constat évoqué, il sera nécessaire d'aborder la question cruciale de la riposte nécessaire.

Les mobilisations se sont construites au fil des évolutions des traités et directives (AMI, Bolkestein, TSCG...) pourtant peu d'infléchissements en ont découlé malgré des mobilisations collectives internationales et européennes.

Comment construire un vrai rapport de force ? Un exemple à prendre en compte : la mobilisation actuelle autour du projet TAFTA.

2°) Qu'est-ce qu'un service public ? Quelle différence d'approche avec celle de Services d'Intérêts Economiques et Généraux portée par l'Europe ?

Une fois cette clarification opérée, nous pourrons ainsi aborder les pistes que la Convergence nationale doit pouvoir emprunter pour porter une conception des services publics au plan européen qui soit conforme à l'intérêt général des peuples.

Quel périmètre, quelle harmonisation, quel financement ? Autant de questions à approfondir pour **construire une véritable alternative aux politiques régressives pilotées par la commission européenne.**

Atelier n°2

« L'impact des politiques d'austérité sur les politiques publiques nationales, comment s'y opposer ? »

Animation : Fabienne Bellin, du collectif d'animation du secteur services publics de la FSU
Rapporteur : Isabelle Mathurin, membre du Conseil national du PCF
Intervenants : Jacques Boutault, membre du bureau exécutif d'EELV
Laurent Miermont, membre Conseil National PS, Maintenant la Gauche
Hélène Derrien, Coordination nationale des hôpitaux et maternités de proximités

Les services publics sont particulièrement affaiblis après des années de restrictions, d'attaques contre la fonction publique, puis 5 années de RGPP et de réorganisation administrative et territoriale de l'Etat. Avec la Modernisation de l'Action Publique dont un nouvel acte de décentralisation, le gouvernement Hollande a repris à son compte le dogme de la réduction indispensable des dépenses publiques et la séquence qui s'annonce (plan de réduction de 50 milliards, réforme territoriale...) poursuit la même trajectoire.

Les personnels sont utilisés en variable d'ajustement pour la réduction des déficits : gel du point d'indice, mais aussi suppressions de postes pour compenser les créations dans les ministères « prioritaires ».

Pourtant, moderniser la démocratie, l'action publique, nécessite de revitaliser le rôle des services publics, de la fonction publique, et de développer le rôle que devrait y jouer l'Etat.

1°) Les services publics et la remise en question du cadre national.

L'éducation nationale est encore pour l'essentiel une compétence de l'Etat, mais est confrontée à un renforcement des inégalités territoriales et des règles de moins en moins uniformes : autonomie financière renforcée par la loi LRU dans les universités, territorialisation avec la réforme des rythmes à l'école, pressions récurrentes des régions pour obtenir la compétence entière de l'orientation dont l'orientation scolaire et les formations professionnelles...

La justice a de moins en moins de tribunaux de proximité, les services de contrôle de l'Etat n'ont plus des moyens de remplir leurs missions (sécurité alimentaire par exemple).

- **Un Etat moderne doit-il reprendre en main un certain nombre de missions pour garantir les droits fondamentaux ?**
- **Comment le nouveau management public a mis à mal les professions et les métiers et comment résister à ce mouvement ?**

2°) Les services publics au risque de la privatisation.

Les mouvements de privatisation (en œuvre dans la santé, dans le "SP" de l'emploi, l'entretien des routes, Météo France...), l'externalisation de missions, le financement par les Partenariats Publics Privés se sont développés.

La protection sociale est victime elle aussi de la politique d'austérité (21 milliards dans le plan Valls).

- **Quelles conséquences pour les usagers ?**
- **Comment combattre le recours à ces différentes formes de privatisation ?**
- **Comment redonner aux organisations syndicales tout leur rôle ?**

3°) Pourquoi tient-on à une politique nationale et à une fonction publique ?

Pour certaines missions liées aux droits fondamentaux, l'égalité d'accès aux services publics est une nécessité que seule une politique nationale peut mettre en œuvre. Des agents publics (fonctionnaires), par l'indépendance que leur procure leur statut, sont nécessaires.

- **Les inégalités territoriales se creusent-elles ?**
- **Là où ça marche et là où ça ne marche plus...**
- **En quoi le service public est-il plus « performant » qu'un service privé ?**
- **Comment montrer aux plus jeunes, qui n'ont jamais connu les PTT par exemple, qu'il peut exister autre chose que la concurrence et le marché ?**

« L'austérité appliquée aux collectivités territoriales »

**Quelles conséquences pour l'aménagement du territoire, le service public de proximité, le développement économique, la solidarité, la cohésion sociale ?
Quelles alternatives démocratiques et sociales ?**

Animatrice : **Viviane Flatreaud**, conseillère fédérale politiques publiques, de la CGT Services publics.
Rapporteur : **Patrick Hallinger**, Collectif défense et dévpt des serv. publics d'Indre et Loire.
Intervenants : **Aggoune Fatah**, membre du bureau de l'ANECR, Maire adjoint de Gentilly, Conseiller Communautaire.
Jean-Claude Oliva, Président de la Coordination Eau IDF.
Jésus de Carlos, Responsable délégation CGT au Conseil Supérieur de la Fonction publique territoriale.

Alors que la crise économique n'est due qu'à l'insatiabilité des marchés financiers, ce sont les salariés, les citoyens, qui sont sommés d'alléger l'ensemble des dettes contractées par les états, y compris la partie due aux exonérations, aux avantages divers dont ont profité, et continue de profiter, les spéculateurs, les grandes fortunes.

Ainsi les mêmes marchés financiers à l'origine de l'aggravation des déficits publics, réclament la réduction des dépenses publiques et institutionnalisent l'austérité. Ainsi, le TSCG, traité européen sur la stabilité, la coordination et la gouvernance et le MES, Mécanisme Européen de Stabilité imposent des règles budgétaires contraignantes aux Etats, portent atteinte à leur indépendance financière et contreviennent aux règles élémentaires de démocratie.

Loin d'être épargnées, les collectivités territoriales, ayant en charge les ¾ des investissements publics, sont doublement impactées par l'austérité :

- dans le cadre du « pacte de responsabilité » (50 milliards d'euros d'économies de dépenses publiques) dont 11 milliards seront à leur charge ;
- au travers de mesures législatives qui visent à réformer l'organisation territoriale de la République (Loi RCT du 16/12/10, loi MAPTAM du 28/01/14, projet de loi clarifiant l'organisation territoriale de la République avril 2014).

Ces réformes successives ont le même objectif : **réduire les collectivités territoriales à une conception économique.**

Les villes, les régions et les départements sont sommés de répondre à un objectif prioritaire : **être compétitives et réussir leur insertion dans la géographie économique mondiale.** Pour cela, elles sont contraintes d'appliquer dans leur organisation et leur fonctionnement les théories managériales de l'entreprise et les règles de la concurrence: fusions, restructurations, concentration de pouvoir et de moyens, privatisation du service public. **L'objet d'une collectivité territoriale ne serait ainsi plus de satisfaire les besoins collectifs des populations en proximité mais de répondre aux exigences de rentabilité par la réduction des comptes publics, l'autonomie et la mise en compétition des territoires.**

1°) Comment faire admettre que cette politique restrictive à l'égard des finances et des services publics locaux conduit au déclin de la production et de la consommation, à la baisse des recettes fiscales, à la dégradation de l'endettement, au renforcement des inégalités territoriales et finalement à l'aggravation de la crise par un choc démocratique et social ?

2°) Comment inverser la tendance ? Comment convaincre que la dépense publique et le service public local sont des atouts pour la mise en œuvre d'une autre stratégie de croissance basée sur la demande, la relance de la consommation par le soutien à l'investissement dans les services publics ?

Travailler à faire émerger des propositions alternatives et les moyens de les faire porter est l'objet de cette table ronde qui réunit différents acteurs du service public de proximité.